

Paris a organisé une table ronde internationale pour réguler la location meublée de courte durée

Paris est l'une des villes qui accueille chaque année le plus de touristes au monde. Sur de nombreuses plateformes de location meublée de courte durée, elle est la première destination. Cette réalité a un impact direct et fort sur la ville et la vie de quartier. Aussi, Paris a réuni ce jour quatre métropoles européennes et de nombreux chercheurs afin de présenter une étude Sciences Po/Apur sur les réponses publiques apportées par les métropoles pour encadrer cette pratique.

Apportant un complément à l'offre d'hébergement hôtelier, les plateformes de locations meublées de courtes durées produisent également des conséquences négatives : renforcement de la spéculation immobilière, renchérissement des prix, aggravation de la pénurie de logements accessibles entraînant une baisse du nombre d'habitants dans le cœur des villes, nuisances de voisinage, détérioration du tissu commercial et de la vie de quartier.

Aucune des grandes capitales touristiques du monde n'est restée inactive face à ce phénomène. Paris a donc décidé de travailler en collégialité, en se joignant aux villes de Madrid, Barcelone, Lisbonne et Amsterdam, avec des chercheurs et des élus parisiens, pour échanger et inventer les réponses régulatrices de demain.

Afin d'offrir une base concrète aux travaux de Paris et ses partenaires, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) vient de livrer une étude approfondie en partenariat avec une équipe de chercheurs de Sciences Po sur l'impact des plateformes de locations meublées touristiques et les réponses publiques apportées dans quatre grandes villes du monde : « Locations meublées de courte durée : quelle réponse publique ? ».

La présentation de cette étude a été l'occasion de nourrir les échanges en vue d'une prochaine réunion à Bruxelles, organisée sous l'égide d'Amsterdam, pour faire remonter ces problématiques et sensibiliser la Commission européenne.

Pour Ian Brossat, adjoint à la Maire en charge du logement, « *Cette table ronde et cette étude constituent une première étape pour une alliance internationale des villes pour défendre le droit au logement* ».

De son côté, Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge du Sport, du Tourisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques « *La table ronde organisée ce jour nous permet d'échanger les meilleures pratiques en matière de régulation des locations meublées de courte durée avec d'autres villes touristiques européennes, en proie pour certaines à des phénomènes de tourismophobie. Alors que Paris est la ville la plus visitée au monde, elle se doit d'offrir la meilleure qualité d'accueil à ses visiteurs, tout en garantissant à ses habitants la meilleure qualité de vie. Cela passe notamment par un meilleur équilibre des offres d'hébergement* ».

Pour consulter l'étude de l'APUR, cliquez [ici](#)

Contact presse :

Simon Le Boulaire / 01 42 76 49 61 / presse@paris.fr